



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE



RÉGION  
NORMANDIE

# Commission Régionale de la Forêt et du Bois

Réunion du 6 décembre 2016

# Ordre du jour

1. Installation de la commission régionale de la forêt et du bois et examen du règlement intérieur
2. Présentation de la filière forêt-bois régionale
3. Élaboration du Programme régional de la forêt et du bois
4. Constitution du comité paritaire sur l'équilibre sylvo-cynégétique
5. Aides en faveur de la filière
6. Questions diverses

# 1. Installation de la commission régionale de la forêt et du bois et examen du règlement intérieur

# 1- Installation et règlement intérieur

## Règlement intérieur

- Rôle et information de la CRFB
- Composition et fonctionnement de la CRFB
- Comités spécialisés de la CRFB
- Dispositions générales

## 2 - Présentation de la filière forêt-bois régionale

- la forêt normande
- bilan des programmes pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF)
- la filière bois
- contrat régional de la filière forêt bois

## 2- Présentation filière forêt-bois

### ➤ **La forêt Normande**

## 2- Présentation filière forêt-bois

### ➤ **Bilan des Programmes pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF)**

#### Rappel des objectifs :

- intensifier le renouvellement et dynamiser la sylviculture,
- assurer le développement forestier en intégrant les enjeux environnementaux et sociaux,
- animer, former et soutenir les investissements pour l'adaptation aux marchés,
- mettre en valeur la place de la forêt dans le territoire.

## 2- Présentation filière forêt-bois

### Volumes mobilisés - PPRDF BASSE-NORMANDIE (169 000 ha)

- 21 massifs forestiers identifiés et 3 zones bocagères
- Mobilisation supplémentaire :
  - début en 2013
  - 315 000 m<sup>3</sup>/an en forêt et de 75 000 m<sup>3</sup>/an en bocage
  - valeur de référence : 469 512 m<sup>3</sup> (moyenne 5 ans)

Volumes récoltés			
Année	Volume total récolté en m <sup>3</sup> – <small>source EAB</small>	Volumes supplémentaires en m <sup>3</sup> / référence	Réalisation de l'objectif (en%)
2013	533 042	63 530	20%
2014	498 941	29 429	9%
2015	514 521	45 009	14%



## 2- Présentation filière forêt-bois

### Volumes mobilisés - PPDRF HAUTE-NORMANDIE (218 160 ha)

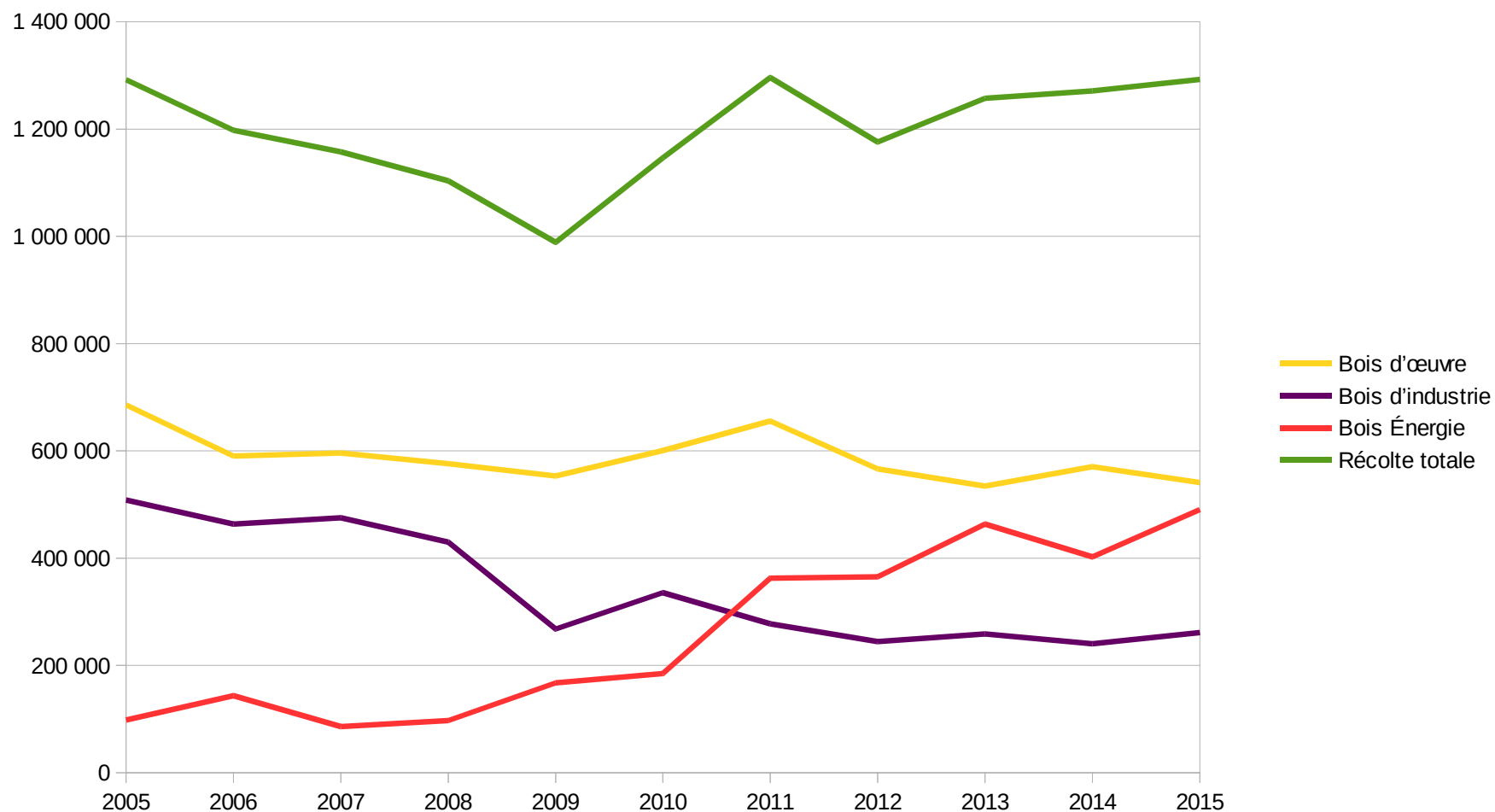
- 3 territoires forestiers identifiés
- Mobilisation supplémentaire :
  - Début en 2012
  - 270 000 m<sup>3</sup>/an en forêt
  - Valeur de référence : 655 782 m<sup>3</sup> (moyenne 5 ans)

<b>Volumes récoltés</b>			
<b>Année</b>	<b>Volume total récolté en m<sup>3</sup> – source EAB</b>	<b>Volumes supplémentaires en m<sup>3</sup> / référence</b>	<b>Réalisation de l'objectif en %</b>
<b>2 012</b>	<b>701 093</b>	<b>45 311</b>	<b>17%</b>
<b>2 013</b>	<b>724 085</b>	<b>68 303</b>	<b>25%</b>
<b>2 014</b>	<b>772 362</b>	<b>116 580</b>	<b>43%</b>
<b>2 015</b>	<b>778 011</b>	<b>122 229</b>	<b>45%</b>

## 2- Présentation filière forêt-bois

### Volumes mobilisés en Normandie

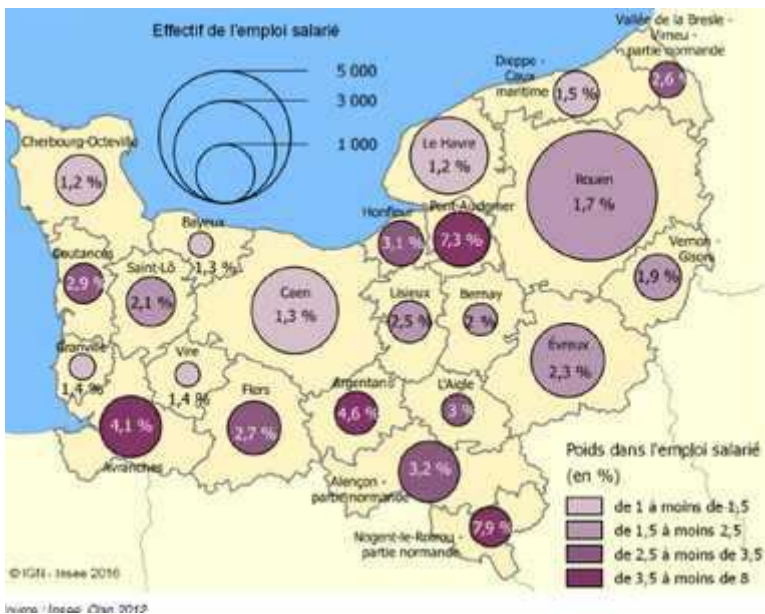
- Source MAAF-EAB récolte 2015 : 1 290 000 m<sup>3</sup>



# 2- Présentation filière forêt-bois

## Filière bois : emplois et entreprises

22 200 emplois dans la filière



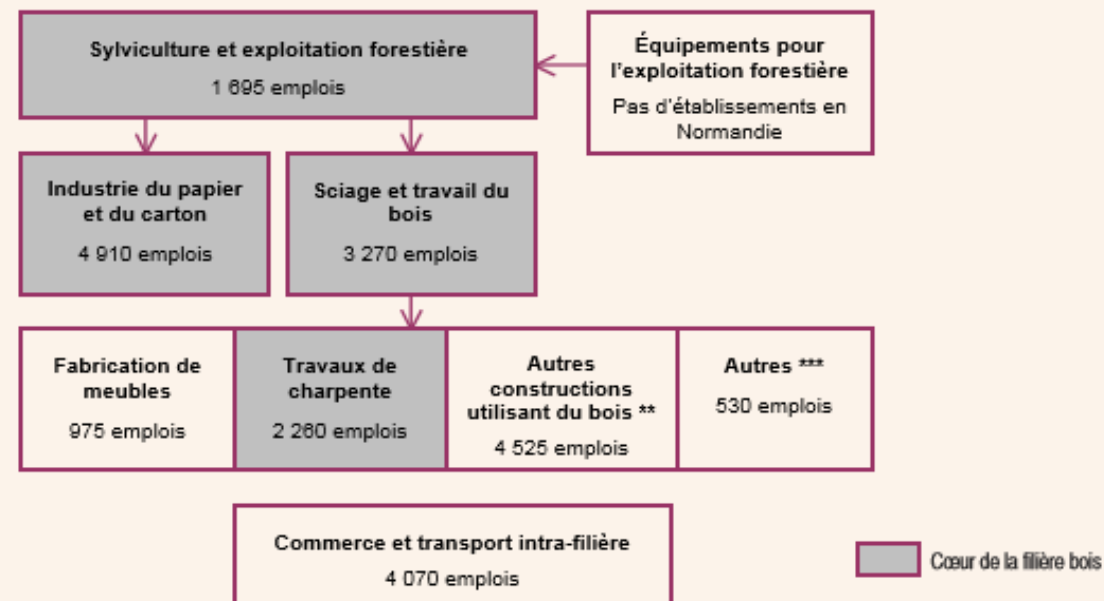
Poids des salariés du cœur de la filière bois dans l'effectif salarié total en 2012 (en %)



Source : Insee, Clap 2012

3 420 entreprises

Schéma d'organisation de la filière bois en Normandie \*



\* Les emplois indiqués dans chaque segment de la filière comprennent les emplois salariés et non salariés

\*\* Activités utilisant le bois mais aussi d'autres matériaux (PVC)

\*\*\* Autres : Objets divers en bois, équipements pour l'exploitation forestière et la transformation du bois

# 2- Présentation filière forêt-bois

## Filière bois : les usages



### La 1ère transformation

*Une densité atypique d'entreprises de 1<sup>ère</sup> transformation et de scieries dans le grand Ouest.*

*Plus de 70 entreprises en activité, de l'artisanale à l'industrielle.*

### L'Industrie

*La fabrication de panneaux et d'emballages en bois sont les productions industrielles en développement aujourd'hui.*



**Part de marché des maisons individuelles (secteur diffus) construites en bois en France**

### La Construction bois

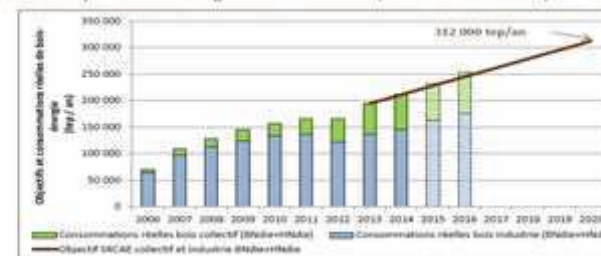
*Locomotive de la filière forêt-bois, la construction est installée sur le marché*

*Des marges de progrès importantes subsistent sur le logement collectif ou le tertiaire.*



### Le Bois Energie

• Les objectifs fixés par les SRCAE régionaux : + 400 000 t/an à l'horizon 2020 (env. 100 000 tep/an)



*La Normandie est la Région française la mieux structurée en termes de développement de bois Energie.*

## 2- Présentation filière forêt-bois

### **Le contrat de filière**

Un Contrat signé le 6 juillet 2015 entre le Président de Région, le Préfet de Région et le Président de l'Interprofession de la forêt et du Bois

Une émanation du Contrat National de Filière issu du CSF Bois signé en décembre 2014.

### **Des actions déclinées sur 4 axes :**

- emploi et formation
- développement par l'innovation, l'investissement et l'internationalisation
- transition écologique et énergétique
- filière forêt bois

Un terme du contrat au 31 décembre 2017

## 2- Présentation filière forêt-bois

### Le contrat de filière

Il est demandé un avis de la CRFB pour :

- étendre les actions du Contrat de Filière à l'ensemble de la Normandie,
- poursuivre son application en 2017,
- préparer, en 2017, un Contrat de filière 2018-2020, mettant en œuvre le PNFB et le CSF Bois
- dupliquer dans ce contrat régional les stratégies nationales tournées vers les marchés et initiées par l'Agriculture, l'Economie, le Logement, l'Environnement et les Interprofessions amont avale et régionales, regroupant les Organisations Professionnelles.

*En marge de l'extension des actions du Contrat de Filière, il est demandé un avis à la CRFB pour étendre au territoire Normand la Charte Bois Construction Rénovation Environnement de Basse-Normandie, signée entre Le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional, et les Organisations professionnelles de la Construction et de la 1<sup>ère</sup> transformation le 1<sup>er</sup> juin 2015.*

### 3- Élaboration du Programme régional de la forêt et du bois

- Orientations du PNFB
- Contenu minimum attendu du PRFB
- Propositions de modalités d'élaboration du PRFB
- Évaluation environnementale stratégique
- Calendrier et suivi

# 3- Élaboration du PRFB

## Les orientations du programme national (PNFB)

- Une application directe de la LAAF (loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt) du 13 octobre 2014.
- Le résultat d'un travail collectif et collaboratif entre tous les acteurs de la filière
- Un cadre national avec une déclinaison et une adaptation dans chacune des régions françaises.



### PNFB - 4 objectifs :

- ✓ Créer de la valeur en France, en mobilisant la ressource durablement
- ✓ Répondre aux attentes des citoyens et s'intégrer aux projets de territoires
- ✓ Conjuguer atténuation et adaptation des forêts au changement climatique
- ✓ Développer des synergies entre la forêt et l'industrie (débouchés aux produits forestiers et adaptation de la sylviculture/besoins des marchés)

CRFB et PRFB pour une adaptation Régionale.



# 3- Élaboration du PRFB

## Contenu du PRFB

- réponses aux objectifs du PNFB
- fixer les orientations forestières régionales pour les dix prochaines années
- un volume de mobilisation supplémentaire attendu (+ 270 000 m<sup>3</sup>/an d'ici 2026)
- un contenu minimum attendu
- une proposition de construction autour des thèmes suivants :

### La compétitivité de la filière forêt bois

- les besoins régionaux
- les capacités de traitement des volumes supplémentaires mobilisables
- les conditions d'exploitations et de transport présents sur le territoire

### Les orientations de gestion durable de la forêt et de la ressource forestière

- l'identification des massifs forestiers, les enjeux écologiques et sociaux
- la localisation des prélèvements supplémentaires potentiels

# 3- Élaboration du PRFB

## Contenu du PRFB

### La compétitivité de la filière

- Les besoins régionaux
  - ✓ besoins en bois par bassin de production
  - ✓ adéquation volumes - usages
  - ✓ besoins en formation et communication de la filière
- Les capacités de traitement des volumes supplémentaires mobilisables
  - ✓ possibilités actuelles des entreprises
  - ✓ capacités d'évolution des outils industriels
- Les conditions d'exploitations et de transport présents sur le territoire
  - ✓ contraintes (infrastructures, exploitation, coût d'exploitation)
  - ✓ schéma d'itinéraire de desserte

# 3- Élaboration du PRFB

## Contenu du PRFB

Les orientations de gestion durable de la forêt et de la ressource forestière :

- **L'identification des massifs forestiers, les enjeux écologiques et sociaux**
  - ✓ typologie des forêts normandes et modes de sylviculture à retenir
  - ✓ stratégie de prévention des risques sanitaires et climatiques
  - ✓ équilibre sylvo-cynégétique
  - ✓ zones de préservation et de remise en état des continuités écologiques
  - ✓ conservation des habitats, espèces, îlots de sénescence...
  - ✓ éducation à l'environnement
- **La localisation des prélèvements supplémentaires potentiels**
  - ✓ âge des forêts et localisation des peuplements
  - ✓ gestion des accrus sylvicoles
  - ✓ renouvellement des forêts
  - ✓ stratégie de plantations et d'adaptation des essences (changement climatique)
  - ✓ évolution de la biodiversité

# 3- Élaboration du PRFB

## Propositions pour l'élaboration

- L'élaboration du PRFB - concertation entre tous les acteurs de la filière
- Format de travail opérationnel - proposition de groupes de 10 à 12 membres
- Première réunion collégiale pour la méthode de conduite des travaux de groupe (État, Région et membres des groupes)
- Experts ou personnes ressources associés aux groupes de travail en fonction des thématiques traitées (risques, transports, formation, aménités de la forêt, bocage,...)

# 3- Élaboration du PRFB

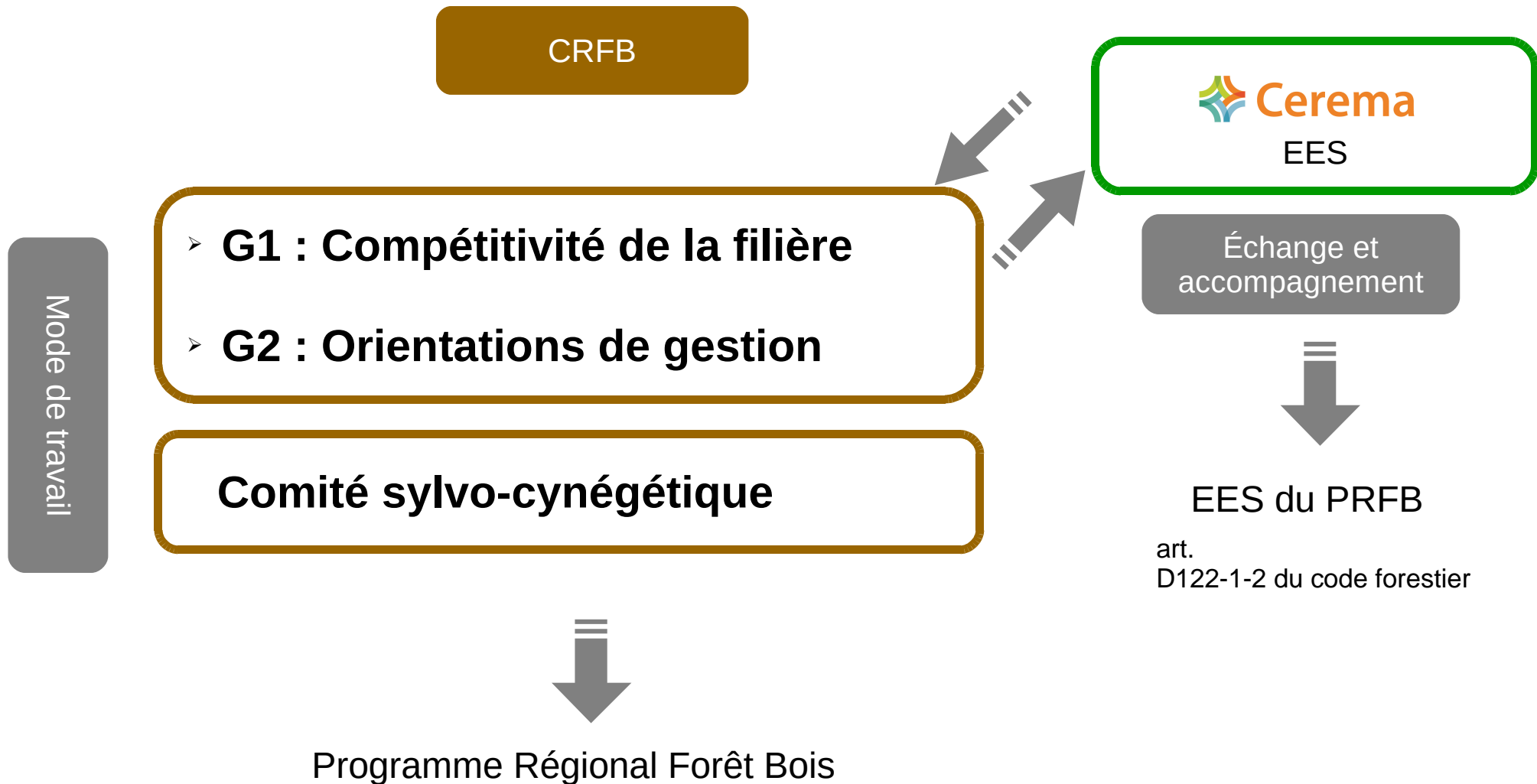
## Proposition de modalités d'élaboration

- composition des groupes de travail

<u>Compétitivité de la filière forêt bois</u>	<u>Gestion durable de la forêt et de la ressource forestière</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>x Un représentant de la DRAAF</li> <li>x Un représentant du Conseil Régional</li> <li>x Un représentant du CRPF</li> <li>x Un représentant de l'interprofession</li> <li>x Un représentant de la propriété forestière privée</li> <li>x Un représentant de la forêt des collectivités</li> <li>x Un représentant de l'ONF</li> <li>x Un représentant des collectivités</li> <li>x Deux représentants des industries et/ou des métiers du bois</li> <li>x Un représentant des gestionnaires forestiers</li> <li>x Un représentant des producteurs d'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>x Un représentant de la DRAAF</li> <li>x Un représentant du Conseil Régional</li> <li>x Un représentant du CRPF</li> <li>x Un représentant de l'interprofession</li> <li>x Un représentant de la propriété forestière privée</li> <li>x Un représentant de la forêt des collectivités</li> <li>x Un représentant de l'ONF</li> <li>x Un représentant des collectivités</li> <li>x Un représentant des industries et/ou des métiers du bois</li> <li>x Un représentant des gestionnaires forestiers</li> <li>x Un représentant de la protection de l'environnement</li> <li>x Un représentant de gestionnaire d'espace naturel</li> </ul>

# 3- Élaboration du PRFB

## L'évaluation environnementale stratégique (EES) organisation de travail



# 3- Élaboration du PRFB

## L'évaluation environnementale stratégique (EES)

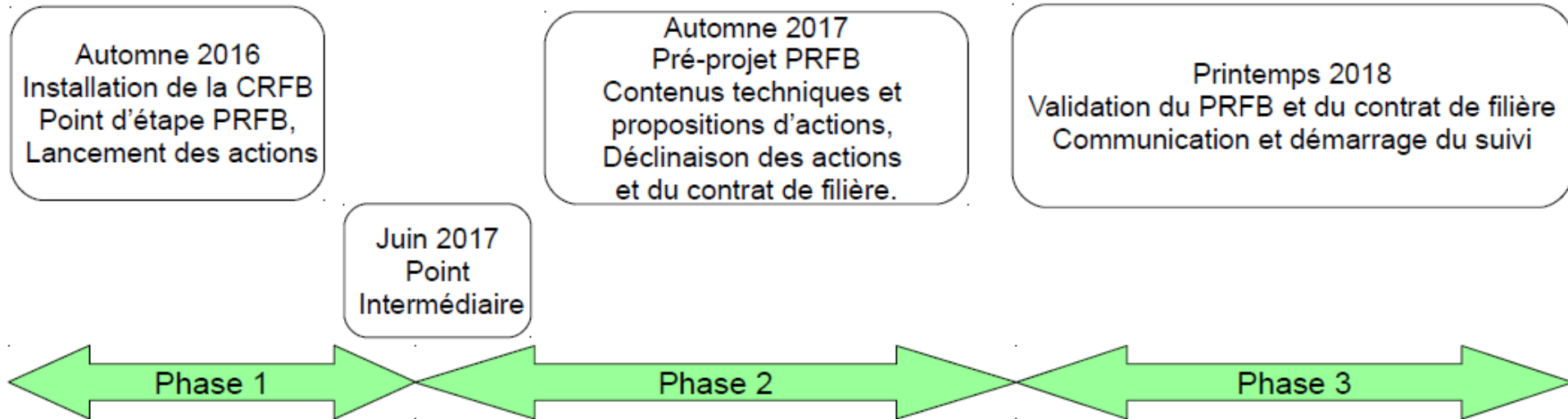
Évaluer l'impact environnemental (+ ou -) des actions prévues par le PRFB

- ✓ démarche réglementaire (art. D122-1-2 du code forestier)
- ✓ compatibilité du PRFB avec les autres documents de planification
- ✓ mesures d'évitement, de réduction et de compensation (ERC)
- ✓ continu et itératif
- ✓ rapport environnemental
- ✓ consultation du public
- ✓ avis de l'autorité environnementale

# 3- Élaboration du PRFB

## Calendrier et suivi :

- le PRFB Normand - 2 ans suivant le PNFB
- Indicateurs de suivi à construire



### Phase 1 :

- Mise en place des groupes de travail et du comité sylvo-cynégétique
- État des lieux et Diagnostics partagés entre acteurs
- Lancement de l'évaluation environnementale

### Phase 2 :

- PRFB et Contrat de filière, construction des actions en lien avec les objectifs ciblés

### Phase 3 :

- Validation du PRFB et de son plan d'actions (y compris contrat de filière) par la CRFB
- Communication sur le PRFB et suivi de sa mise en œuvre



## 4- Constitution du comité paritaire sur l'équilibre sylvo-cynégétique

- Missions
- Proposition de composition

# 4- Comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique

## Missions

- évaluer les **dégâts de gibier** sur la forêt en concertation avec les Commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS)
- élaborer un **programme d'actions** permettant de favoriser l'établissement et le maintien d'un équilibre sylvo-cynégétique.
- de faire toutes **propositions** à la CRFB pour atteindre et maintenir cet équilibre et lui rendre compte de son évolution

# 4- Comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique

## Proposition de composition

- Présidé conjointement par le préfet de région et le président du conseil régional

5 ou 6 représentants des <b>propriétaires forestiers</b>	5 ou 6 représentants des <b>chasseurs</b>
4 propriétaires forestiers privés 1 collectivité propriétaire de forêt 1 ONF pour les propriétés de l'État	6 représentants des fédérations départementales ou régionale des chasseurs

# 4- Comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique

## Proposition de composition

### **Experts pouvant être associés :**

Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

DDT

lieutenant de louveterie

gestionnaire forestier privé

personnel technique du CRPF

ONF

DREAL service ressources naturelles

## 4- Comité paritaire équilibre sylvo-cynégétique

- Les membres de ce comité sont nommés pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois, par un arrêté du préfet de Région après avis du président du Conseil Régional
- 20 membres maximum
- Propositions de représentants attendues pour le 15 janvier 2017.

## 5- Aides en faveur de la filière

- Fonds stratégique de la forêt et du bois
- Dynamic bois
- Aides du PDR
- Aides de la Région
- Autres aides

# 5- Aides en faveur de la filière

## Fonds stratégique de la forêt et du bois (FSFB) - Modalités de mise en œuvre

FSFB : accompagner de l'investissement, des actions de recherche, de développement et l'innovation dans la filière forêt-bois.

2017 : **28,2 M€** dont

- ✓ **15 M€** via un AAP national « Innovation et investissements »
- ✓ **8 M€** en régions, investissements en cofinancement du Feader des mesures forestières des PDR (priorité pour la desserte)
- ✓ **2,8 M€** en régions, animation
- ✓ **1 M€** fonds de modernisation des scieries, **1 M€** génétique et changement climatique, **0,4 M€** aide GIEEF

S'y ajouteront une part de la TATFNB et les compensations défrichements.

# 5- Aides en faveur de la filière

## **DYNAMIC bois**

- ✓ Dispositif AMI de l'ADEME
- ✓ Projets collaboratifs
- ✓ Favoriser la mobilisation de bois additionnel
- ✓ Sécuriser l'approvisionnement des chaufferies biomasse du fonds Chaleur.

4 territoires lauréats en Normandie :

AMI Bois : Métropole Rouen Normandie

PRIM@Bois : CRPF Normandie

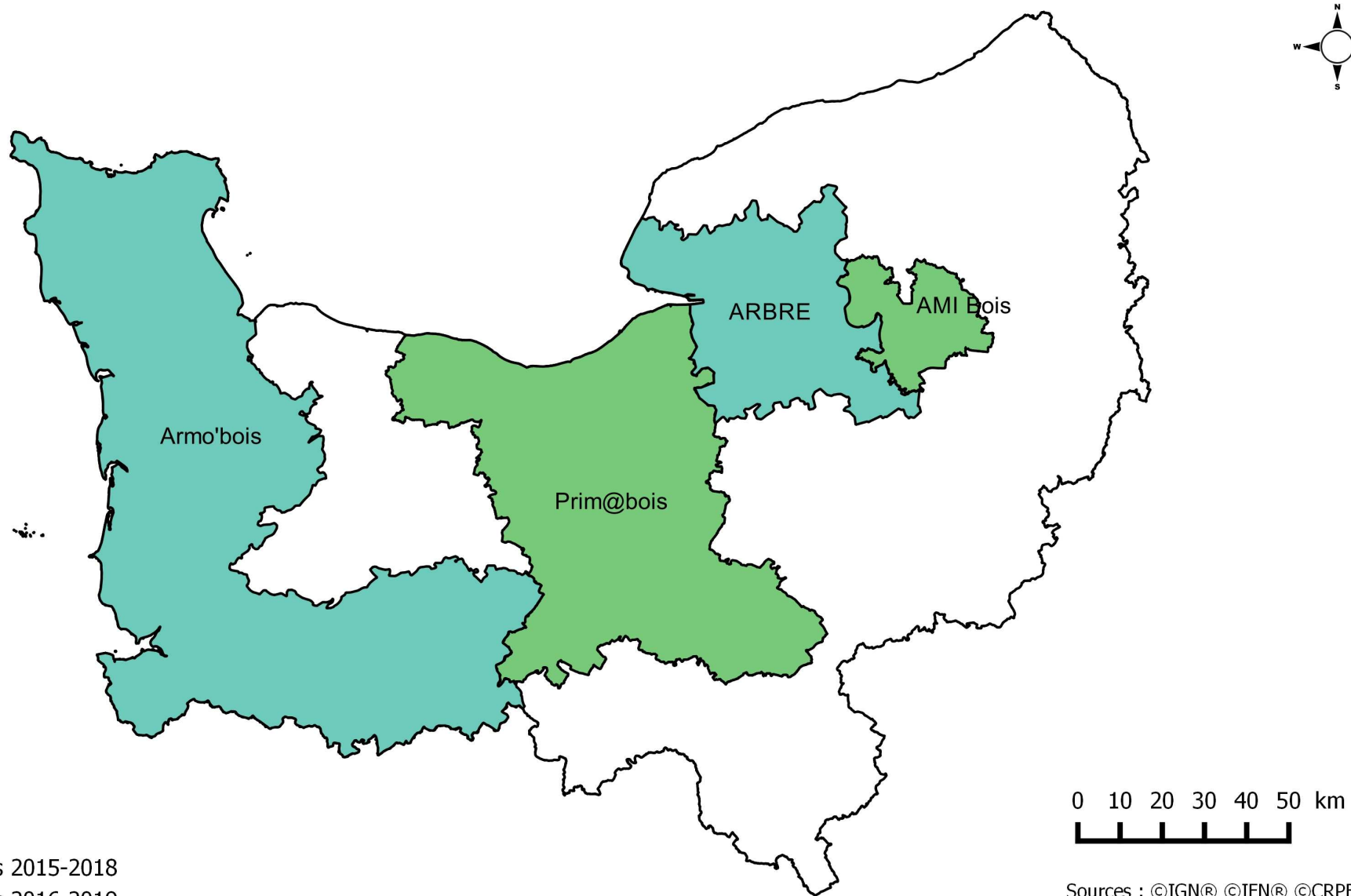
ARBRE : Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande

ARMO'Bois : Biocombustibles SAS

Soutien à des actions d'animation, d'investissements matériels lié à l'exploitation, amélioration et renouvellement de peuplements forestiers.



## Localisation des projets DYNAMIC Bois normands



Sources : ©IGN® ©IFN® ©CRPFN®  
Réalisation : ©CRPFN® (A-P. DUC)

# 5- Aides en faveur de la filière

## La Politique du Conseil Régional

**Une volonté d'harmonisation des dispositifs :** Une revue des dispositifs destinés à l'accompagnement des acteurs économiques du secteur du bois et de la forêt : simplifier, converger à l'échelle de la Normandie et rendre efficace et cohérents les dispositifs mis en œuvre.

### Objectifs des dispositifs régionaux :

- Favoriser l'exploitation de la forêt en rendant plus accessible la ressource,
- Contribuer au reboisement des peuplements à la mobilisation du bois,
- Accompagner les acteurs de l'interprofession,
- Objectif transversal (économique et environnement).

### Une nouvelle organisation :

Création d'un poste de chargé(e) de mission Forêt-Bois

# 5- Aides en faveur de la filière

## Dispositifs FEADER harmonisés

**1/ Amélioration de la desserte forestière (4.3)** : Création et mise au gabarit de routes forestières, création de pistes forestières, de place de dépôt et de retournement.

Bénéficiaires : Propriétaires forestiers privés et associations, GF, structures de regroupements, collectivités et syndicats mixtes

**2/ Renouvellement des peuplements pauvres ou à faible valeur économique (8.6.2)** :

Volet A : Renouvellement des peuplements

Volet B : Soutien aux opérations d'élagage et de balivage

Bénéficiaires : Propriétaires forestiers privés et associations, GF, structures de regroupements, collectivités et syndicats mixtes

**3/ Modernisation de la filière-bois (8.6.1)** :

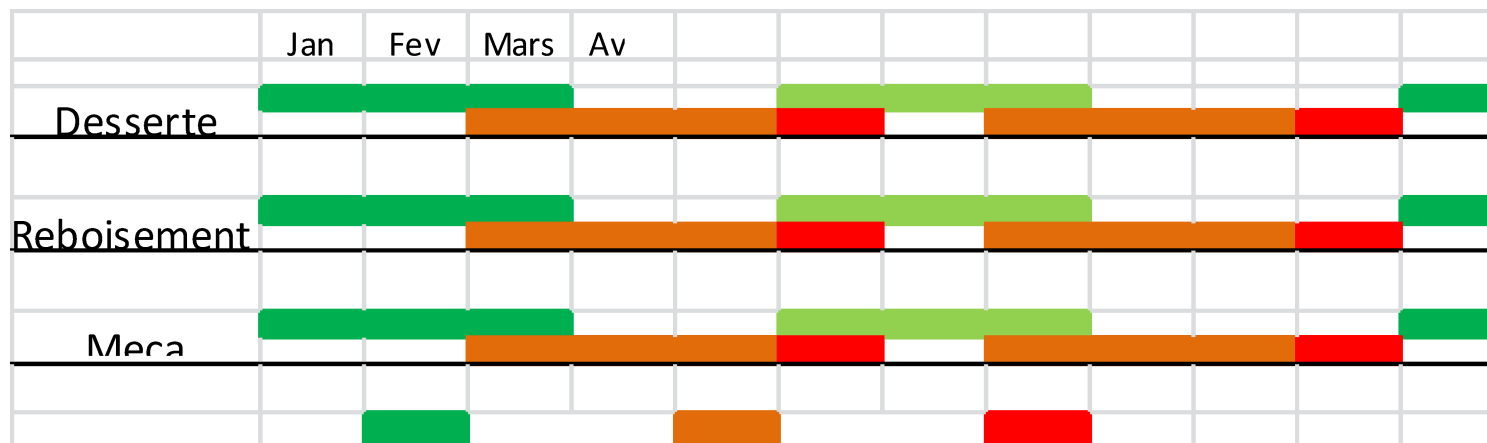
Investissements matériels.

Bénéficiaires : Entreprises ou groupement d'entreprises

# 5- Aides en faveur de la filière

## Modalités de mise en œuvre

### Proposition de calendrier prévisionnel des Appels à Projets



**Communication auprès des bénéficiaires et gestionnaires :** Proposition de tenir une réunion d'information et de lancement des appels à projets (AAP) en Janvier.

**Utilisation de référentiels pour la vérification des coûts raisonnables :**  
Travail à engager dès Janvier 2017 pour l'instruction des premiers AAP pour les dispositifs : 8.6.2 et 4.3

**Travail autour du montage des dossiers réalisés par les demandeurs :**  
Appuyer les gestionnaires pour une meilleure qualité des dossiers déposés : simplification pour le demandeur/ facilité de complétude/rapidité d'instruction

# 5- Aides en faveur de la filière

## Dispositifs « économiques » du CR

### 1/ Autres dispositifs forestiers

Plan simples de gestion individuels et collectifs

Agroforesterie

**2 / Dispositif ARME+Conseils** : Aide aux entreprises en difficultés ou à la reprise d'entreprises pour maintien de l'emploi dans les territoires en mutations économiques

### **3/ Dispositifs « IMPULSIONS » de l'ADN :**

**Conseil** : Aide aux TPE/PME qui ont recours aux prestations de conseil externes.

**Développement** : Aide aux programmes d'investissements pour création, diversification, développement ou reprise d'entreprise.

**Export** : Aide collective ou individuelle aux TPE, PME et ETI qui souhaitent avoir une visibilité à l'international.

**Innovation** : Aide pour toutes entreprises avec au moins un établissement en Normandie portant un projet d'innovation.

# 5- Aides en faveur de la filière

## Dispositifs « développement durable » du CR

### **1/ Bois énergie : ressources et approvisionnement** (sauf particuliers) :

Conforter la filière bois énergie de l'amont à l'aval : gestion durable de la ressource, qualité de l'approvisionnement, développement de la valorisation des plaquettes bocagères et forestières.

### **2/ Bois énergie : chaufferies et réseaux de chaleur** (sauf particuliers) :

Aides aux chaufferies bois (énergie < 100 TEP), aux réseaux de chaleur et aux poêles à granulés.

Bonifications possibles sur les territoires dits en transition énergétique.

Des aides à l'accompagnement pour le développement et l'animation des projets énergétiques sont **également finançables**.

### **3/ Dispositifs « biodiversité » et « écoconstruction »**

Aides à la restauration de milieux naturels (avec les priorités Trame verte et bleue) : réservoirs de biodiversité et continuité écologique (bocage, mares...)

Appel à projets DEFI'BAT pour la construction ou la rénovation de bâtiments exemplaire en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation d'éco-matériaux.

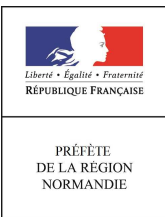
# 5- Aides en faveur de la filière

## Autres dispositifs

- **Ademe** : ENERBIO Fonds chaleur, édition 2017
  - Projets de 100 à 1000 tep/an : instruction régionale
  - Projets de + 1000 tep/an : BCIAT – niveau national
  
- **Site national** d'information sur les aides et soutiens publics aux entreprises (site d'information des CCI) :
  - <http://les-aides.fr/>
  
- **Au niveau régional**, une information dispersée sur les sites des différents organismes : faut-il, et comment, centraliser les informations sur les aides ?

## 6- Questions diverses





Merci de votre participation